

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 juillet 2024, à 20h00, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 2 juillet 2024

**Présents** : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime – CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina – COURT Sylvie – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin – FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas – HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc – MOULIN Dominique – PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents** : néant

**Pouvoirs de** : M ARMANDIE Jean-Pierre à Mme CHIAPPONI Marina  
Mme CERBINO BARBEROUX Sylvie à M DU PONTAVICE Quentin  
Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme COURT Sylvie  
M. FIORONI Stéphane à M CHARPIOT François  
M GARCIN Aurélien à M GRANGAUD Sélim-Thomas

**Secrétaire de séance** : M. BERARD Maxime

**OBJET : Festival Potes de MarmoT's : Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme du Guillestrois Queyras**

N°20240709-10

*Rapporteur : Mme Cathy Pichet*

*Annexe : Convention avec l'office de Tourisme du Guillestrois Queyras*

### **Synthèse et exposé des motifs**

Le festival « Potes de MarmoT's » est devenu un événement culturel majeur sur le territoire du Guillestrois et Queyras et même au-delà.

Il permet de faire connaître la destination et d'étirer la fréquentation sur la fin du mois d'août alors que la saison estivale tend à se concentrer de plus en plus entre le 20 juillet et le 15 août. Festival créé par l'Office de Tourisme de Guillestre en 2011 puis repris par l'office de tourisme du Guillestrois Queyras en 2017, le partenariat entre la commune de Guillestre et l'Office de Tourisme garantit depuis sa création, la réalisation de cette manifestation.

Au vu des moyens logistiques, humains, des responsabilités qu'implique ce festival, il est requis de conclure une convention de partenariat entre la commune et l'office de tourisme intercommunal pour

garantir les éléments indispensables à la qualité de l'événement et à son organisation sereine et anticipée.

Madame le Maire soumet au conseil la convention de partenariat ci-annexée définissant les rôles de chacune des parties.

**Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**CONSIDERANT** l'intérêt du festival « Potes de Marmot's » pour le développement touristique, économique et culturel de Guillestre et plus généralement du territoire du Guillestrois et du Queyras ;

**CONSIDERANT** les succès rencontrés les années précédentes, la notoriété et la fréquentation croissante de cet événement ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'un partenariat clairement défini entre la commune et l'office de tourisme intercommunal du Guillestrois et du Queyras ;

**VU** les termes de la convention annexée à la présente ;

**VU** l'avis du bureau du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** les termes de la convention sur ce partenariat annexée à la présente ;
- **DIT** que cette convention entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2024 et sera conclue pour une durée de 3 ans ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 11 juillet 2024,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 11 juillet 2024

Publié le : 11 juillet 2024

